



Le 17 septembre 2012

## **Dialogue social : les amis changent, les arrangements continuent...**

**Le CT DGAC du 6 septembre 2012 a été l'occasion de mettre au clair les nouvelles règles de dialogue social issues des accords de Bercy.**

En particulier, la DGAC, comme le lui autorise la loi, a décidé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux différentes organisations syndicales, et les résultats sont surprenants. La DGAC, avec l'appui des organisations syndicales confédérées, a choisi d'inclure partiellement dans le « calcul » une part liée aux voix recueillies au CT Ministériel : des agents n'appartenant pas à la DGAC comptent donc dans le calcul de l'attribution des subventions à la DGAC. Depuis le vote de personnes décédées aux élections municipales, on n'avait rien vu de tel !

| <b>Elections 2012</b>  |       | <b>Subvention DGAC</b> |                  |
|------------------------|-------|------------------------|------------------|
| 1 : USAC-CGT :         | 29,3% | 1 : USAC-CGT: 32,2%    | soit 61 824 €    |
| 2 : UNSA :             | 21,1% | 2 : FO : 21,5%         | soit 41 179 €    |
| 3 : FO :               | 17,5% | 3 : UNSA : 17,0%       | soit 32 678 €    |
| 4 : SNCTA :            | 16,0% | 4 : CFDT : 16%         | soit 30 811 €    |
| 5 : CFDT :             | 10,3% | 5 : SNCTA 8,7%         | soit 16 823 €    |
| OS non représentatives |       | 6 et 7 : CFTC et SNPL  | soient 8 685 €   |
|                        |       | <b>TOTAL</b>           | <b>192 000 €</b> |

**Les personnels ont fait de l'UNSA la deuxième force syndicale de la DGAC, mais les organisations syndicales confédérées et la DGAC refusent cet état de fait.**

La priorité de l'UNSA est la défense des personnels, et non des intérêts du syndicat. Elle ne souhaite pas s'écharper pour recevoir de l'argent distribué par la DGAC, surtout dans un contexte économique et social particulièrement délétère.

Aussi, quel que soit le mode de calcul retenu et donc de montant perçu, conformément à ce que nous avons annoncé en CT DGAC, la subvention normalement attribuée à l'UNSA sera intégralement versée au budget de l'action sociale de la DGAC : elle ira donc directement aider ceux qui, en ce moment, en ont le plus besoin : les personnels !

Paradoxalement, aucune autre organisation syndicale ne nous a emboîté le pas sur cette décision. Pourtant, certaines d'entre elles ont amassé au fil des années un véritable trésor, proche voire dépassant le million d'euros en intégrant leurs cotisations syndicales (toutes n'ont pas encore publié leurs comptes).

Notre choix est exceptionnel car les circonstances le sont aussi, mais il est assumé et nous en sommes fiers.

## L'action sociale à la DGAC

L'action sociale à la DGAC ne se limite pas aux seules associations.

La gestion des restaurants administratifs, les aides et prêts exceptionnels, les aides au logement, l'arbre de Noël, etc. entrent aussi dans le champ de compétence du Comité Central d'Action Sociale.

La somme reversée par l'UNSA est modique (un peu plus de 32 000 €) comparée au budget de l'action sociale. Cependant la symbolique est importante : la DGAC doit comprendre que ses personnels, qui subissent une érosion importante de leur pouvoir d'achat (résultant de la combinaison du gel des salaires des fonctionnaires et de l'augmentation des prélèvements sociaux) ont besoin de plus que de simples promesses.

Qu'un syndicat (membre du CCAS) puisse y voir une arrière-pensée électoraliste est atterrant !

**C'est aussi au travers des actes que vous pouvez juger des valeurs que portent les Organisations Syndicales !**

